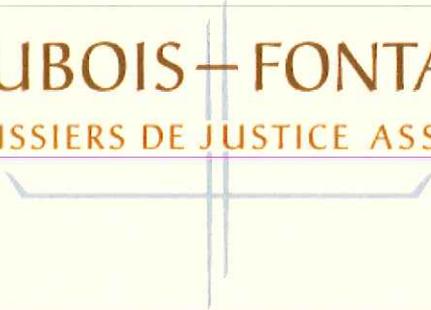


DUBOIS – FONTAINE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES



PROCES-VERBAL DE CONSTAT

DUBOIS-FONTAINE

SELARL d’Huissiers de Justice Associés

Compétence Nationale pour les constats et les ventes des droits incorporels

23 Avenue P V Couturier - BP 20 - 93423 Villepinte Cedex

Tél : 01 49 36 10 01 - Fax : 01 49 36 15 56

www.dubois-huissier-93.com - etude@dubois-huissier-93.com

Compétence sur la Cour d’Appel de Paris pour l’Exécution

SELARL Laurent DUBOIS & Fleur FONTAINE
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
23 Avenue Paul Vaillant Couturier
B.P. 20
93423 VILLEPINTE CEDEX
TEL. 01.49.36.10.01.
FAX. 01.49.36.15.56.
www.dubois-huissier-93.com

SECOND ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
Et le DIX NEUF JANVIER

A LA REQUETE DU :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 102 AVENUE MARCEAU 93700 DRANCY représenté par son syndic, le cabinet ABD gestion, SARL au capital de 20000,00 euros, immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 507 784 338 et dont le siège social est situé sis 3 rue Lally Tollendal 75019 PARIS, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège

LESQUELS ME DECLARENT :

Que le syndicat des copropriétaires est créancier de M. BEDOUHENE Mohamed.

Qu'un commandement aux fins de saisie immobilière lui a été délivré.

Que celui-ci est resté vain.

Que dans le cadre de la procédure de saisie immobilière, il est dans l'intérêt du syndicat des copropriétaires de faire procéder à la description du bien immobilier par le Ministère d'un Huissier de Justice pour servir et valoir ce que de droit.

Que je suis requis à cet effet.

C'est pourquoi,

Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau - DRANCY



DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Laurent DUBOIS, Huissier de justice associé, membre de la SELARL DUBOIS-FONTAINE, 23 avenue Paul Vaillant Couturier 93420 VILLEPINTE,

Me suis transporté ce jour DIX NEUF JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT à DRANCY (93700), 102 Avenue Marceau, et là étant à 9 Heures 30, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Sur place, je rencontre Madame BEDOUHENE Fathia, mère du propriétaire, à qui je décline mes nom, qualité, l'objet de ma mission et lui exhibe ma carte professionnelle, laquelle m'autorise à procéder à toutes constatations utiles dans l'appartement.

Cette dernière m'autorise à pénétrer dans les lieux et à procéder à toutes constatations utiles.

DESCRIPTION :

Il s'agit d'un appartement situé dans la cour, au 1^{er} étage sur la terrasse, 1^{ère} porte gauche.

Il se compose d'une pièce principale avec cuisine, d'un dégagement desservant ; une salle d'eau avec des toilettes et une chambre à gauche.

Pièce principale :

Le sol est recouvert d'un revêtement linoléum.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte.

Le coin cuisine est munie d'une ouverture type américain, avec un évier.

Les murs sont partiellement doublés de carreaux de faïence et sont partiellement recouvert d'une peinture.

La pièce est éclairée par une fenêtre, simple vitrage.

En partie droite, j'accède à un dégagement.

SALLE D'EAU AVEC WC :

Le sol est recouvert d'un carrelage.

Les murs sont doublés de carreaux de faïence.

Je note la présence d'un carré de douche, d'un lavabo et d'une cuvette de WC.



La pièce est éclairée par une petite fenêtre, simple vitrage.

Chambre :

La pièce est éclairée par une fenêtre, simple vitrage.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

Les murs sont recouverts d'une toile de verre peinte.

Le plafond est recouvert de dalles en polystyrène.

Le tout est propre.

CONDITION D OCCUPATION :

Sur place, je rencontre Madame BEDOUHENE Fathia la mère de M. BEDOUHENE Mohamed ainsi déclarée.

Cette dernière me déclare difficilement qu'elle ne parle pas le français, mais que cet appartement est occupé par Monsieur BEDOUHENE Mohamed et elle même.

Je lui demande de prendre contacte avec son fils. Elle lui téléphone et me le passe.

M. BEDOUHENE Mohamed, me déclare qu'il vit au 102 Marceau mais également au 13 Allée du Château à Aubervilliers.

Il m'indique que sa mère partira du logement quand celui-ci sera vendu aux enchères, car il dispose d'une chambre pour l'héberger à Aubervilliers.

Il me précise qu'elle ne dispose d'aucun bail, car il l'héberge à titre gratuit.

Il me déclare qu'il n'entend pas payer la dette car il est sans argent et qu'il souhaite que la procédure de saisie immobilière se poursuive à son terme.



Telles sont les constatations que j'ai faites et pour lesquelles j'ai rédigé le présent procès verbal de constat sur quatre feuilles pour servir et valoir ce que de droit.

Douze photographies prises par mes soins et corroborant mes constatations sont annexées au présent procès verbal de constat.

Maître Laurent DUBOIS

COUT DU PRESENT ACTE :

Honoraires	226,60
Frais de déplacement	7,67
<hr/>	
Total H.T.....	234,27
T.V.A. 20 %.....	46,85
Taxe fiscale	14,89
<hr/>	
TOTAL TTC.....	296,01

Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





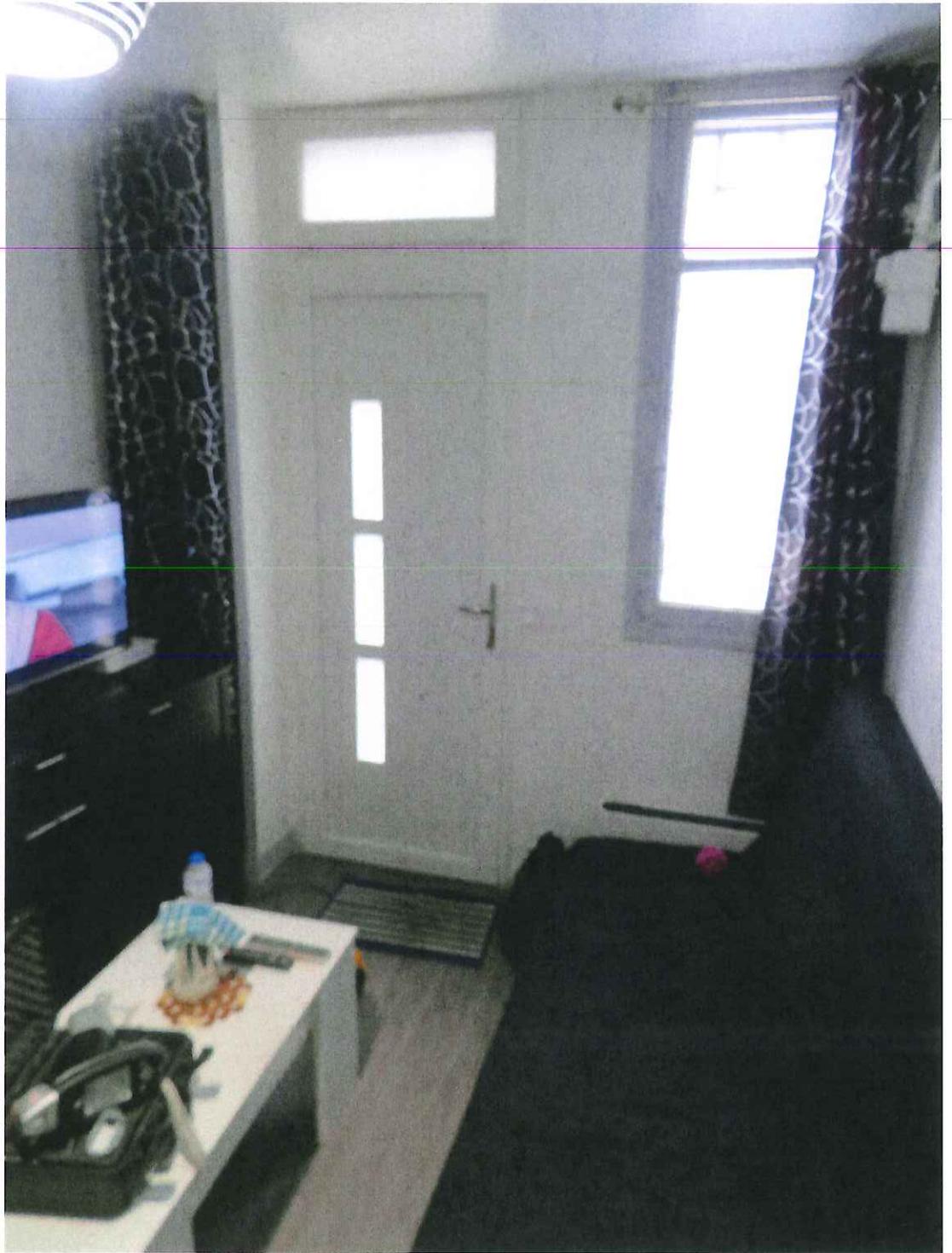
Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY



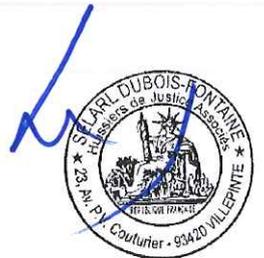


Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





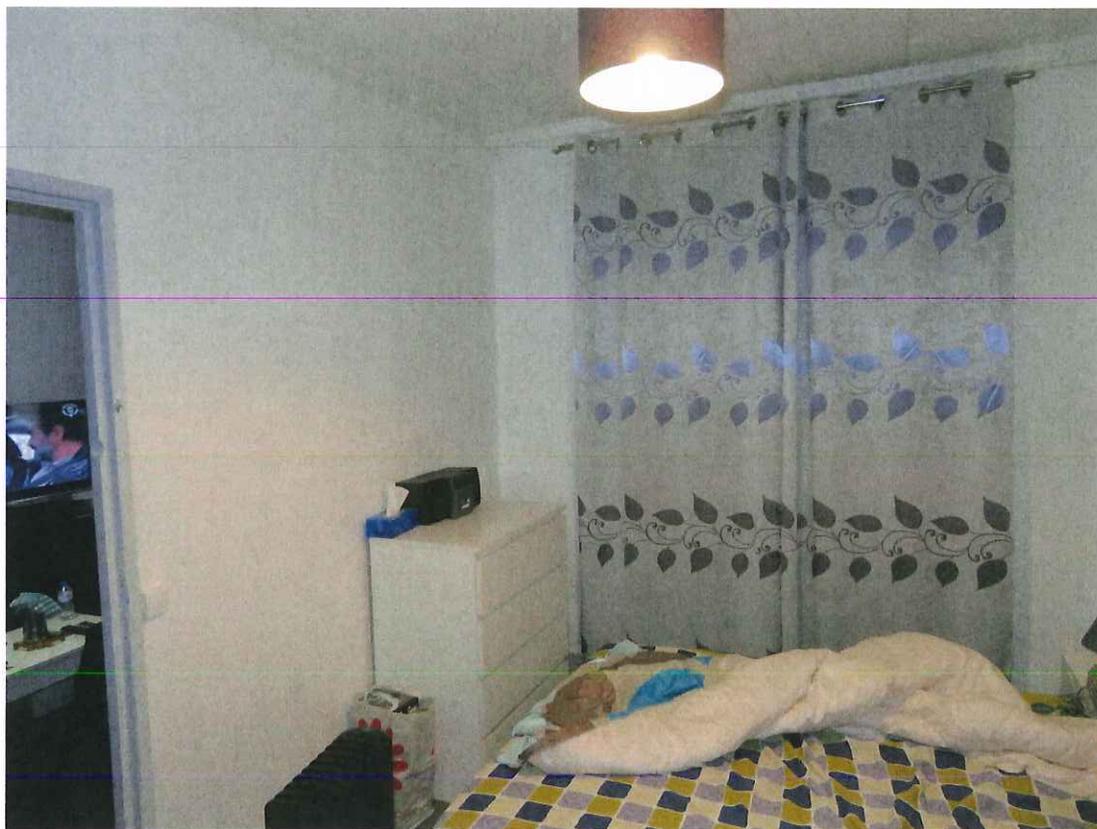
Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY





Constat dressé le 19-01-2018 par Maître DUBOIS
Affaire : SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES c/ Mr BEDOUHENE - 102 Avenue Marceau -
DRANCY



